

BON DE SOUSCRIPTION

(INDIVIDUEL ET NOMINATIF)

POUR LE DONJON DE NIORT

Oui, je fais un don, de €

Merci de libeller votre chèque à l'ordre de « Fondation du Patrimoine-Donjon de Niort »

Et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine, dans le cas de fonds subsistants à l'issue de la présente opération ou si celle-ci n'aboutissait pas dans un délai de 5 années après le lancement de la présente souscription ou si cette dernière était inactive (absence d'entrée ou sortie de fonds) pendant un délai de deux ans.

Je souhaite bénéficier d'une réduction d'impôt au titre :

- de l'impôt sur le revenu
- ou de l'impôt de solidarité sur la fortune
- de l'impôt sur les sociétés

Nom Prénom.....
Adresse
Code Postal..... Ville.....
Mail Tél.....

Comment faire un don ?

Par internet

- Sur le site sécurisé : www.fondation-patrimoine.org/48909
- Flashez ce QR code à l'aide de votre smartphone et faites immédiatement un don



Par courrier

- En envoyant ce coupon réponse complété et accompagné de votre chèque à Fondation du patrimoine, 1 bis Rue Lebasclès-86000 Poitiers

Un don = une économie fiscale

• Pour les particuliers

Réduction de l'impôt sur le revenu, à hauteur de 66 % du don et dans la limite de 20 % du revenu imposable. Exemple : un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt. Ou de l'ISF à hauteur de 75 % du don dans la limite de 50 000 €. Exemple : Un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt. Le reçu fiscal sera établi à l'attention de l'émetteur et envoyé à l'adresse figurant sur le chèque.

• Pour les entreprises

Réduction d'impôt de 60 % du don et dans la limite de 5 % du chiffre d'affaires HT.